

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne
GIP PN FCB

Reçu à la Préfecture
de la Haute-Marne

Le 29 JUIL. 2015

Délibération n° CA-2015-23

Autorisation de recrutement ou de recherche de mise à disposition ou de partenariat en faveur de la thématique tourisme

Membres présents Soit	18
Nombre de voix représentées	27
Membres excusés ayant donné pouvoir soit	1
Nombre de voix représentées	1
Nombre de voix « Présents + pouvoirs »	28

La règle du quorum est satisfaite
(28 voix sont présentes sur 42),
Le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Le conseil d'administration du GIP PN FCB,

Réuni le 9 juillet à 18h30 à Giey sur Aujon sous la présidence de Monsieur Guy DURANTET,
Président du GIP ;

Vu l'arrêté d'approbation en date du 5 juillet 2010 de la convention constitutive du GIP, modifiée
par avenant n°1 approuvé par l'arrêté n° 1614 du 31 mai 2011 pris par le Préfet coordonnateur et
par avenant n°2, approuvé par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2012 ;

Vu la parution du journal officiel du 8 juillet 2010 de l'avis concernant l'arrêté d'approbation de la
convention constitutive du GIP, marquant la date officielle de création du GIP ;

Vu la délibération CA 2015-22 du conseil d'administration en date du 9 juillet 2015 approuvant le
renforcement de la thématique tourisme dans le projet de charte du Parc ;

Après avoir pris en compte l'absence à compter du 12 septembre 2015 pour congé de maternité
de Sonia GOUSSAN, directrice adjointe et chargée de cette thématique pour le GIP.

Délibère :

Le Conseil d'administration autorise à l'unanimité le directeur à recruter un(e) chargé(e) de mission
tourisme, ou à rechercher la mise à disposition de personnel par un membre du GIP, ou à
contractualiser avec un opérateur compétent selon les opportunités et dans le respect de
l'équilibre budgétaire du GIP.

Le 17 juillet 2015

Le Président du GIP

Guy DURANTET